

SOMMAIRE

p. 2 DÉFINITION DE L'ORIENTATION

p. 3 POLITIQUE ET STRATÉGIES

p. 4 ORIENTATION INITIALE

p. 6 ORIENTATION CONTINUE

p. 7 LES PORTFOLIOS DE COMPÉTENCES

p. 8 PROFESSIONNALISATION DES CONSEILLERS

L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE EN FRANCE

En 2020, l'Union européenne, à travers la Déclaration d'Osnabrück, a fait de l'orientation tout au long de la vie un axe central pour soutenir l'adaptabilité et l'employabilité des citoyens dans un marché du travail en constante évolution. La déclaration visait à renforcer l'accès à des services d'orientation pour tous, en intégrant des outils numériques et en promouvant une approche personnalisée. Ce cadre a renforcé l'idée que l'orientation devait être incluse dans les stratégies d'éducation et de formation.

Lors de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne en 2022, l'accent a été mis sur l'égalité d'accès à l'orientation pour tous les citoyens européens. Cependant, le système français reste marqué par une distinction entre cursus initial et continu. Cette distinction se reflète dans le système d'orientation, qui, bien qu'il s'inscrive dans la stratégie européenne d'orientation tout au long de la vie, adopte une approche différenciée : l'orientation initiale relève du ministère de l'Éducation nationale, tandis que l'orientation continue est sous la responsabilité du ministère du Travail.

Les réformes initiées depuis 2018, notamment la loi « Avenir professionnel », ont contribué à renforcer l'autonomie des individus dans leurs parcours d'orientation.

Dans le champ de l'orientation continue, des outils comme le Compte Personnel de Formation (CPF) et le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), aujourd'hui digitalisés, permettent à chacun de mieux gérer son évolution professionnelle tout au long de sa vie. Dans le champ de l'orientation initiale, des plateformes ont également été créées pour mettre en relation les acteurs et le public.

En 2024, les politiques d'orientation sont caractérisées par une territorialisation croissante, les régions jouant un rôle majeur dans la mise en œuvre des dispositifs d'orientation, en collaboration avec l'État. Cette décentralisation permet une réponse mieux adaptée aux besoins locaux. Un grand nombre d'organismes de formation, publics et privés, interviennent dans l'orientation en fonction des groupes cibles (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion), mais elle complexifie parfois l'accès aux services. La coopération entre opérateurs nationaux et régionaux vise à garantir une couverture homogène et cohérente des services d'orientation sur l'ensemble du territoire.

Dans cette nouvelle brochure, Euroguidance-France présente les principales caractéristiques du système français d'orientation en 2024 : stratégies, acteurs et ressources, tout en mettant en lumière les récentes réformes et les enjeux actuels.

DÉFINITION DE L'ORIENTATION



Le code de l'Éducation français* définit l'orientation comme « le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités ». Au niveau international, l'UNESCO présente l'orientation comme consistant à « mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études (...) dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa responsabilité ».

Depuis les années 2000, sous l'impulsion européenne, l'accompagnement des individus de tous âges a été encouragé afin de construire des parcours au cours desquels ils pourraient se former, travailler et apprendraient à s'adapter aux transitions. C'est ainsi qu'en France, l'orientation tout au long de la vie intègre l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Il est assuré par un service public concourant à la mixité professionnelle et luttant contre les stéréotypes de genre.

Les services d'orientation apparaissent ici comme des maillons essentiels dans les systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie. Ils permettent à tous les individus de prendre connaissance des opportunités qui leur sont offertes.

*Article D331-23 modifié par le décret n° 2019-218 du 21 mars 2019

L'orientation, en tant que processus continu, permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible « d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière. »

Définition adoptée par la résolution du Conseil de l'Union européenne du 21 novembre 2008

POLITIQUES ET STRATÉGIES

un partage national/régional

Droit à l'information et à l'orientation

Selon la législation, chaque individu a un droit fondamental d'être informé, conseillé et accompagné dans le cadre de son orientation professionnelle. Ce droit trouve une traduction concrète dans la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO) depuis 2014. Ce service, coordonné par la Région, regroupe les différents acteurs de l'orientation professionnelle à l'échelle régionale. Ce service est conçu pour permettre un accompagnement personnalisé et de qualité pour chaque personne, que ce soit pour la découverte des métiers, des formations ou des opportunités d'emploi, tout en tenant compte des spécificités locales.

Rôle des Régions dans l'orientation

La loi du 5 septembre 2018, relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, renforce considérablement les missions des Régions, leur confiant notamment la responsabilité d'organiser des actions d'information à destination des élèves, des apprentis, et des étudiants. Ces actions couvrent des thématiques variées telles que les métiers, les formations disponibles, et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les Régions travaillent étroitement avec les psychologues de l'Éducation nationale, ainsi que les enseignants formés à cette mission d'information, pour garantir que chaque jeune puisse bénéficier d'un parcours d'orientation complet, à la fois concret et pertinent.

Le cadre national de l'orientation professionnelle

Pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions menées, un cadre national de référence a été signé en mai 2019. Il précise les rôles respectifs de l'État et des Régions dans les établissements scolaires et clarifie les modalités de collaboration entre les différents acteurs du service public de l'orientation. Conformément à ce cadre, l'État soutient les actions d'information dans les établissements scolaires, permettant aux élèves de mieux comprendre les métiers, les formations disponibles, et les parcours possibles. Les Régions, de leur côté, développent des ressources adaptées aux spécificités locales et organisent des actions d'information sur les opportunités régionales en matière de formation et d'emploi.

Accompagnement renforcé des lycéens

Depuis la rentrée scolaire 2019, les lycéens bénéficient d'un accompagnement spécifique de 54 heures annuelles pour les aider à préparer leur entrée en première au lycée et à effectuer des choix de spécialités ou de formations adaptés à

leurs projets professionnels. Cet accompagnement se fait en étroite collaboration avec les équipes éducatives et les familles, garantissant que chaque élève puisse s'engager dans un processus exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation. L'objectif est de leur offrir un cadre structuré pour réfléchir à leurs ambitions, identifier leurs centres d'intérêt et évaluer les options possibles. Cet accompagnement est pensé pour soutenir les jeunes dans la construction progressive d'un projet d'avenir, en prenant en compte leurs aspirations personnelles, leur potentiel et les réalités du marché de l'emploi.

Actions complémentaires pour soutenir l'orientation

En complément de l'accompagnement scolaire, plusieurs dispositifs sont mis en place pour encourager les élèves à explorer le monde du travail et à découvrir des métiers spécifiques. Il s'agit notamment des semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers, ainsi que des périodes d'observation en entreprise et dans l'enseignement supérieur. Ces actions permettent aux élèves de mieux se familiariser avec les réalités professionnelles et d'enrichir leur réflexion sur leur futur parcours. Elles ont également pour objectif de dépasser les stéréotypes liés au genre, à l'origine sociale ou à d'autres déterminants afin de favoriser une orientation plus libre et plus diversifiée.

Les trois grands axes de l'orientation professionnelle

L'orientation des élèves repose sur trois grands axes pédagogiques qui visent à les préparer au mieux à leur avenir professionnel :

Découvrir le monde professionnel et se repérer dans les métiers : Aider les élèves à comprendre les différents secteurs d'activité et les métiers qui y sont associés.

Connaître les formations et leurs débouchés : Fournir une information claire et précise sur les formations disponibles à tous les niveaux ainsi que sur les perspectives d'emploi associées.

Élaborer son projet d'orientation : Accompagner chaque élève dans la construction de son projet personnel, en fonction de ses intérêts, de ses capacités et des opportunités offertes par le système éducatif et le marché de l'emploi.

ORIENTATION INITIALE

Principaux services d'orientation de la formation initiale

Pour les jeunes et les étudiants, les services d'orientation dépendent du ministère de l'Éducation nationale ; ils couvrent tout le pays.

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) :

les CIO accueillent gratuitement tous les publics mais majoritairement les élèves et leur famille, les étudiants. Principales activités : l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, le conseil individuel, l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif. Les psychologues qui y travaillent (PsyEN) sont aussi présents dans les établissements secondaires (collèges et lycées). Ils accompagnent les élèves dans la construction des compétences à s'orienter tout au long de la vie. Parallèlement, ils assurent et coordonnent l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance de soi, les activités pour la découverte du monde économique et professionnel, en partenariat avec les équipes éducatives. Rattachés au réseau européen Euroguidance, quatre CIO apportent une dimension européenne à l'orientation, relayés par des CIO académiques Europe. **L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)** assure le développement et la diffusion de nombreuses ressources pédagogiques en orientation.

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), opérateur d'État, assure deux missions complémentaires :

informer et accompagner. L'Onisep délivre à tous les publics (professionnels, équipes éducatives, jeunes et familles) une information fiable et exhaustive sur les activités professionnelles, les métiers, les systèmes de formation et de qualification. Afin d'accompagner le développement de la compétence à savoir construire un parcours de formation et un projet professionnel, l'Onisep crée, produit et diffuse des ressources, des outils et des dispositifs pédagogiques, à destination des jeunes et de l'ensemble des acteurs qui les guident dans leurs choix. L'objectif principal de ces deux missions étant de permettre aux jeunes de se projeter positivement tout en développant leurs compétences à s'orienter.



Les SCUIO-IP sont les services d'orientation des universités pour les étudiants, souvent associés aux bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Principales activités : l'information sur les cursus universitaires, le suivi et l'aide sous forme de tutorat et de soutien, l'accompagnement des parcours de formation et des projets professionnels sous forme d'entretiens et de conseils individualisés, l'aide à la réorientation dès la première année, l'appui à la recherche de stages, l'information et l'animation d'ateliers sur l'insertion professionnelle.

ORIENTATION CONTINUE

Le Conseil en Évolution Professionnelle

Le **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)** est un service gratuit d'accompagnement à destination de tous les actifs. Ce service permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réfléchir à son projet professionnel, qu'il s'agisse d'une reconversion, d'une évolution de carrière, ou d'une montée en compétences. Le CEP offre un suivi adapté aux besoins des bénéficiaires, les aidant à identifier les opportunités de formation ou de financement. Il est piloté par **France Compétences**, l'autorité nationale chargée de la régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France. Cette dernière joue un rôle central dans la coordination et le financement des dispositifs de formation, en veillant à leur accessibilité et à leur qualité. Il existe également un CEP pour les demandeurs d'emploi qui est géré par différents acteurs tels que **France Travail**.

L'entretien professionnel

L'**entretien professionnel** est une obligation légale pour l'employeur, visant à accompagner le salarié dans l'évolution de sa carrière. Depuis la loi sur la formation professionnelle de 2014, cet entretien doit être proposé tous les deux ans à chaque salarié, quelle que soit la taille de l'entreprise. Il ne s'agit pas d'évaluer la performance mais d'échanger sur les perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de compétences, de qualifications et de mobilité. Tous les six ans, un bilan plus approfondi doit être réalisé pour s'assurer que le salarié a bien bénéficié des actions de formation, d'accompagnement ou de progression professionnelle. L'employeur a également la responsabilité de respecter les obligations en matière de formation, sous peine de sanctions.

ajê



Le bilan de compétences

Le **bilan de compétences** est un dispositif qui permet à toute personne, qu'elle soit salariée, demandeuse d'emploi ou indépendante, d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel ou un plan de formation. En 2024, ce dispositif s'inscrit pleinement dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), qui permet de financer le bilan de compétences. Il est accessible à tous les actifs et offre ainsi la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faire le point sur son parcours, identifier ses forces et envisager des évolutions de carrière. Le bilan de compétences, en tant qu'outil de gestion de carrière, s'inscrit dans une dynamique d'orientation tout au long de la vie, favorisant la reconversion professionnelle ou l'évolution dans l'emploi.





L'accompagnement des demandeurs d'emploi

L'accompagnement des demandeurs d'emploi est désormais assuré par **France Travail**, qui a remplacé Pôle emploi, ainsi que par les **Missions Locales**. L'accompagnement des demandeurs d'emplois en situation de handicap est réalisé par **Cap Emploi**. Pour les demandeurs d'emplois sous statut de cadre, l'accompagnement est organisé par l'**Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)**. France Travail joue un rôle central dans l'orientation des demandeurs d'emploi en les aidant à définir et à mettre en œuvre leur projet professionnel. En offrant des conseils personnalisés, France Travail permet aux individus d'accéder à des formations, de trouver des opportunités d'emploi adaptées et de développer les compétences nécessaires pour s'insérer durablement sur le marché du travail. Les Missions Locales, de leur côté, accompagnent spécifiquement les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, en leur proposant un suivi personnalisé pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Ensemble, ces institutions visent à maximiser les chances de retour à l'emploi grâce à un accompagnement individualisé et des ressources adaptées.

LES PORTFOLIOS DE COMPÉTENCES

Dans un monde en constante évolution, les portfolios de compétences s'imposent comme des outils essentiels. Ils permettent de structurer, valoriser et mettre en lumière les savoirs, savoir-faire et savoir-être d'une personne. Ils offrent ainsi une vue complète du parcours individuel, intégrant les compétences acquises tant dans des cadres formels (éducation, formations) que dans des expériences informelles (bénévolat, activités personnelles).

À l'heure où les métiers évoluent rapidement et où l'apprentissage se réalise tout au long de la vie, ces outils gagnent en popularité. Ils offrent une solution rapide et efficace pour mettre en avant la richesse et la diversité des compétences, bien au-delà des titres et diplômes traditionnels.

Parmi les initiatives pionnières figure **Europass**. Créée en 2005 et modernisée en 2020, cette plateforme européenne propose un cadre structuré pour documenter et valoriser les compétences. Elle permet de créer en ligne un profil détaillé, de générer des CV et des lettres de motivation, d'accéder à des suggestions de compétences, de bénéficier d'un espace de stockage personnel et d'accéder à des offres d'emploi et de formation en Europe.

En France, Europass a inspiré des initiatives telles que le **Programme Avenir(s) de l'Onisep**, qui aide les jeunes à construire leur projet professionnel en identifiant leurs compétences, intérêts et aspirations. On peut également citer le **Passeport de Compétences de la Caisse des Dépôts et Consignations**, conçu pour accompagner les travailleurs dans la gestion et l'évolution de leur carrière.

Soutenues par de nombreuses institutions, ces initiatives constituent des atouts majeurs dans une économie où la réussite repose sur la flexibilité et l'apprentissage tout au long de la vie.

<https://europass.europa.eu/fr>

<https://www.onisep.fr/avenir-s>

<https://competences.moncompteformation.gouv.fr/actualites/bienvenue-sur-votre-passeport-de-competences>

PROFESSIONNALISATION DES CONSEILLERS

La formation des PsyEN et des professeurs principaux.

Le statut des psychologues de l'Éducation nationale, Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (PsyEN EDO) est régi par décret (2017). Ces professionnels interviennent dans un champ large allant de l'orientation vers les études et les métiers à la santé mentale dans les établissements scolaires (collèges et lycées) et à l'université où leurs profils peuvent être plus variés. Rattachés à un Centre d'information et d'orientation (CIO), ils assurent un rôle de conseil pour les élèves et les familles et auprès des chefs d'établissements scolaires. Certains exercent des missions spécifiques liées aux politiques ou aux publics (enseignement supérieur, handicap, Europe, justice). Titulaires d'un master en psychologie, ils deviennent fonctionnaires après la réussite d'un concours suivi d'une année de formation à l'université associant cours et stages en entreprise et en CIO. Cette formation porte sur les aspects économiques, éducatifs, psychologiques et les prépare à mener des entretiens d'orientation, des évaluations psychologiques et psychométriques, à gérer les situations scolaires problématiques (harcèlement, décrochage, santé mentale, crises). D'autres sont embauchés sous contrat à durée limitée et se forment sur le terrain.

Depuis 2018, un suivi global de l'orientation des élèves est aussi assuré par des professeurs, surtout à la fin des cycles (post 3^{ème}, post 2^{nde}, post-bac). Leur formation est très inégale : dans les universités qui forment les enseignants (Inspe), localement par des organisations publiques (Canopé, EAFC). Le portail m@gistere de l'Éducation nationale leur donne accès à des modules de formation en ligne.

La formation des professionnels de l'orientation des adultes

Dans les réseaux d'orientation continue, les professionnels peuvent être conseillers en insertion, en emploi, chargés d'études, ou conseillers en formation. Aucun référentiel-métier unique n'existe pour ces rôles, et donc aucune formation standardisée pour préparer à ces métiers.

Une fois recruté, c'est le réseau auquel appartient le praticien qui est responsable de sa professionnalisation. De nombreux prestataires proposent des parcours adaptés à cet effet.

Les Carif-Oref participent à la professionnalisation des acteurs des réseaux liés à l'accueil, l'information, l'orientation, l'insertion, la formation et l'emploi :

- Ils organisent des sessions d'information sur les politiques régionales concernant l'emploi, la formation et l'orientation,
- Ils proposent des actions de professionnalisation pour enrichir les compétences des professionnels sur des thématiques variées : connaissance des publics, des territoires, de leurs perspectives socio-économiques, ingénierie de projet et formation, pédagogie, digitalisation des formations, etc.,
- Ils encouragent la mutualisation et la diffusion des bonnes pratiques,
- Ils utilisent diverses modalités d'action : en présentiel, à distance (webinaires, modules d'autoformation, podcasts...).

SITOGRAPHIE

www.euroguidance-france.org Site du réseau Euroguidance français, pour la dimension européenne de l'orientation et la promotion de la mobilité.

www.orientation-pour-tous.fr Le portail national de l'orientation tout au long de la vie (informations sur l'offre de formation initiale et continue, les métiers, les structures d'orientation, etc.).

www.monorientationenligne.fr Un service d'orientation en ligne pour les jeunes.

www.onisep.fr Un éditeur national d'information sur les métiers et les enseignements.

www.cidj.com Le réseau des centres d'information de la jeunesse.

www.apec.fr Site dédié à l'emploi des cadres – offres d'emploi, outils de l'orientation.

www.unml.info Portail de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) : union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

www.capemploi.com Portail du réseau national d'Organismes de Placement Spécialisés au service des personnes handicapées.

www.intercariforef.org Portail du réseau des Carif-Oref en charge notamment de l'information et de la professionnalisation des acteurs intervenant pour l'orientation des adultes.

www.francetravail.fr Site de l'agence nationale pour l'emploi.

www.centre-info.fr Association avec une mission d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage à destination des professionnels de la formation.